

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 17 janvier 2023**  
Convocation du 11 janvier 2023

N° 2023\_01\_006

**Objet : Ressources Humaines - Modification de poste**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

**Présents :** Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

**Absents excusés :** Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

**Pouvoirs :** Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

**Secrétaire de Séance :** Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre :                    pour : 32                    abstention :

**Marie-Christine Durand, conseillère déléguée aux ressources humaines expose qu'il est proposé de modifier un poste au tableau des effectifs, en rapport aux nécessités de fonctionnement de la crèche les Galopins à Vallon Pont d'Arc.**

Il est proposé de :

- Modifier un poste d'adjoint d'animation de 28 à 35 heures sur les fonctions d'auxiliaire petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité**

**Décide :**

- De modifier un poste d'adjoint d'animation de 28 à 35 heures sur les fonctions d'auxiliaires de puériculture à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,

**Décide** dès la nomination de l'agent, de modifier la durée hebdomadaire du grade correspondant du tableau des effectifs, après avis du comité Social Territorial,

**Précise** que l'ensemble des conditions générales d'application et de mise en œuvre prévues dans la délibération du 19 octobre 2021 s'appliquent au présent postes créé,

**Dit que** le poste peut être pourvu par des contractuels si nécessaire,

**Dit que** les crédits budgétaires annuels nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice,

**Charge** le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président

Luc PICHON

